

►►► PUBLIC

Personnels techniques des structures culturelles et agents de collectivités territoriales ayant en charge l'exploitation technique de lieux aménagés pour les représentations publiques.

►►► ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sensible aux démarches d'inclusion et d'accessibilité, nous vous proposons une attention particulière pour faciliter votre parcours de formation et atteindre vos objectifs.

Chloé LEMAITRE (Référente handicap) pourra vous apporter une aide adaptée (accessibilité, rythme, documentation, temps nécessaire pour l'évaluation théorique et pratique)

Contact : 02 51 86 47 84

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

- Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française
- Avoir une bonne condition physique générale
- Ne pas souffrir de vertiges
- Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur
- Expérience professionnelle non exigée

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions réglementaires
- Appliquer les règles générales de sécurité lors des travaux en hauteur
- Evaluer les risques de chute en hauteur
- Choisir les moyens de protection appropriés
- Accéder et se déplacer en sécurité à un poste de travail en hauteur
- Utiliser les équipements de protection collective et individuelle
- Adapter une position sans danger pour le travail en suspension
- Agir en cas d'accident
- Vérifier et entretenir ses EPI
- Acquérir les bons automatismes pour le contrôle des EPI
- Savoir identifier les défauts et mettre en place des actions correctives

►►► CONTENU

Module 1 : Contexte réglementaire

- Préambule : Les risques liés au travail en hauteur
- Statistiques des accidents du travail
- Dispositions réglementaires, le Code du Travail, les obligations du chef d'établissement, code pénal recommandations de la CNAMTS.
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les droits, obligations et responsabilités.
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Processus menant à l'AT et à la maladie professionnelle

Taux de réussite
et de satisfaction en cliquant [ICI](#)

Module 2 : La prévention contre les risques de chutes de hauteur

- Les équipements permanents,
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Préparation d'une intervention
- Formation et vérification des compétences de l'utilisateur

- Entretien, vérifications et stockage des systèmes d'arrêt de chutes
- Les moyens d'accès : échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP, passerelles, échelles à crinoline, ponts, grill, truss, échelles spéléo

Module 3 : Les Equipements de Protection individuelle

- Les casques, les gants, les chaussures
- Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, antichute, descendeur, mousqueton, bloqueur, connecteur.....
- Le réglage du harnais
- Assureurs mobiles : sur corde, sur câbles, sur rail, à rappel automatique

Module 4 : Les cordages et les nœuds

- Les cordages : toronnés, gainés, naturels, synthétiques, statiques, dynamiques
- Les nœuds : réalisation, terminologie, avantages et résistances

Module 5 : Les points d'ancrages et amarrages

- Points d'ancrage
- Les amarrages
- La ligne de vie

Module 6 : Conséquence d'une chute

- Facteur de chute
- Force choc
- Tirant d'air
- Effet pendulaire
- Que faire en cas d'accident ?

Module 7 : Le suivi des EPI

- La vérification générale périodique
- La vérification visuelle
- Destruction, mise au rebut, recyclage du matériel
- Le Rapport de vérification
- La fiche de suivi

Pratique

- Vérification visuelle des EPI
- Lecture des modes d'emploi
- Port et réglage du harnais et du casque par chacun
- Maniement de la double longe et des connecteurs
- Circulation en sécurité sur les structures, utilisation des assurances mobiles
- Evolution sur corde – Montée et descente
- Mise en position de suspension pour atteindre la zone de travail et retour
- La procédure de vérification

➤➤➤ ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Il est souhaité que chaque participant vienne avec ses équipements de protection individuelle personnels ou fournis par l'employeur : chaussures et gants de sécurité, casque conforme EN 12492 et EN 397, harnais EN 361, double longe EN 354 (avec absorbeur EN 355), mousquetons grande ouverture EN 362.

Pour des raisons de sécurité, le formateur vérifiera chaque matériel apporté par les participants.

Artek dispose de plusieurs kits d'EPI complets.

➤➤➤ MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants (leurs parcours sont disponibles sur notre site internet) : Solenn AUBERT, Simon GASQUE, Eric RAYMOND (Mimo), Cyril CHRETIEN, Nick PRASIT et Pierre-Yves GALLOU.

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

Taux de réussite
et de satisfaction en cliquant [ICI](#)

- **Moyens et organisation matériels**

Fourniture à chaque participant du support de cours.

▶▶▶ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

La validation des connaissances liées à l'ensemble des enseignements du programme se fera sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (20 questions) et un test pratique.

L'attestation de formation et de réussite est remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

- **DURÉE DE LA FORMATION**

5 jours (35 heures)

- **COÛT PÉDAGOGIQUE**

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#).

Coût en entreprise (intra) : nous consulter.

- **DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS**

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...).

Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par **téléphone** / par mail : contact@artek-formations.fr